

Le 22 mars 2023

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-109

Développement économique
Aéroport

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage
en vue de recruter un maître d'œuvre
dans le cadre de l'opération de réfection de la
piste de l'aéroport de Roanne

Marché avec le cabinet
SCE

Certifié exécutoire	11 AVR. 2023
Reçu en préfecture	04 AVR. 2023
Publié	11 AVR. 2023

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu les articles L.2122-1 et R.2122-8 du code de la commande publique relatifs aux marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables en raison de leur objet ou de leur valeur estimée, et notamment pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros hors taxe ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence obligatoire « développement économique » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, dont le montant est inférieur ou égal à 90 000€ HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020 donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que Roannais Agglomération est gestionnaire de l'aéroport de Roanne situé route de Combray à Saint-Léger-sur-Roanne ;

Considérant que la piste de l'aéroport de Roanne nécessite des travaux de réfection ;

Considérant que ces travaux nécessitent la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de recruter un maître d'œuvre ;

Considérant la proposition du cabinet SCE d'un montant forfaitaire de 15 808,00 € HT ;

DECIDE

- D'approuver le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de recruter un maître d'œuvre dans le cadre de l'opération de réfection de la piste de l'aéroport de Roanne avec le cabinet SCE ;
- De préciser que la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage s'élève à un montant forfaitaire de 15 808,00 € HT ;
- De dire que ces dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts au Budget annexe « équipements de tourisme et de loisirs ».

*Par délégation du conseil communautaire,
Pour le Président et par subdélégation,*

Jacques TRONCY

Vice-Président délégué aux Finances
et aux Achats Publics

